



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Seul le prononcé fait foi

**Discours de Gérald DARMANIN,
Ministre de l'Action et des Comptes publics**

Débat d'orientation des finances publiques

***Assemblée nationale
Jeudi 20 juillet 2017***



Monsieur le Président,
Monsieur le Président de la Commission des finances,
Monsieur le Rapporteur général,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le débat d'orientation des finances publiques que j'ai l'honneur d'ouvrir au nom du Gouvernement, sur la base du rapport qui vous a été remis la semaine passée, est l'occasion pour moi d'explicitier comment nous allons atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de finances publiques. Le constat est clair : trop de dépenses, donc trop d'impôts, trop de déficits et trop de dettes. Notre feuille de route le sera tout autant. A l'horizon du quinquennat, nous aurons réduit de 3 points le poids des dépenses publiques dans la richesse nationale. Grâce à cet effort sans précédent, nous pourrons diminuer d'1 point le poids de nos prélèvements obligatoires et réduire concomitamment le déficit et la dette, respectivement de 2 et 5 points.

Le message que je voudrais vous faire passer, Mesdames et Messieurs les députés, c'est que tous ces objectifs sont liés. Plus précisément, tous sont liés à la réduction du poids de nos dépenses publiques. C'est parce que nous réduirons le poids de nos dépenses (56,4% du PIB, un record européen) que nous parviendrons à diminuer les impôts et les charges ; c'est parce que nous réduirons le poids de nos dépenses que nous réduirons le déficit et, partant, la dette qui n'est autre qu'un impôt différé sur les générations futures.

Le débat d'orientation des finances publiques pour lequel nous sommes aujourd'hui réunis est ainsi l'occasion, pour le Gouvernement que je représente, de dévoiler la feuille de route qui lui permettra de satisfaire à la réussite de ces objectifs.



1. Nous allons rendre plus sincère la loi de finances initiale

Mesdames et Messieurs les députés, le double constat de la Cour des Comptes dans son audit, d'une part, et de la loi de règlement des comptes 2016, d'autre part, nous a obligé à prendre des mesures d'urgence pour respecter nos engagements européens et tenir la parole la France, c'est-à-dire exécuter le budget 2017 à moins de 3% du PIB. C'est tout le sens du décret d'avance et du décret d'annulation de crédits qui vous ont été présentés la semaine dernière.

En d'autres temps, face à de tels défis, d'autres que nous aurait jugé bon de ne surtout pas agir en considérant qu'ils n'avaient pas à assumer le lourd héritage de leurs prédécesseurs. D'autres encore auraient actionné le levier des impôts ou bien se seraient contentés d'ouvrir des crédits sans prendre la peine d'en annuler d'autres en contrepartie. Ce ne sont pas les choix que nous faisons. Le choix que nous faisons est un choix de responsabilité. Il consiste à mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir, c'est-à-dire à prendre toutes les mesures d'ordre réglementaire afin d'assurer le respect de nos engagements européens.

Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai bien conscience que ce premier acte budgétaire est un acte lourd – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai fait le choix de venir vous présenter moi-même ces deux décrets – mais je veux que vous sachiez que le Gouvernement s'engage à ne plus avoir à recourir à ce type d'outil en urgence. Pour cela, il faut traiter le mal à la racine si j'ose dire.

Nous allons donc mettre un terme aux sous-budgétisations initiales qui jettent un doute sur la sincérité de la loi de finances initiale et conduisent, par le biais du gel de crédits censé y pallier, à priver l'autorisation parlementaire de toute sa portée. Je m'y engage.



2. La consolidation budgétaire reposera uniquement sur des baisses de dépenses

Au-delà de ces conséquences immédiates, la gravité de la situation telle que décrite par la Cour des Comptes commande une action résolue pour les années à venir qu'il convient de mettre en œuvre dès à présent. Conscient que notre pays se trouve aujourd'hui en état de quasi saturation fiscale avec le record européen du taux de prélèvements obligatoires (44,4%), le gouvernement auquel j'appartiens a fait le choix de faire reposer la consolidation budgétaire uniquement sur des économies en dépenses.

Dès lors, chacun comprendra que celles-ci devront être réparties sur l'ensemble des administrations publiques : Etat, administrations de Sécurité Sociale et collectivités territoriales. Étant donnée l'ambition de la trajectoire de baisse de la dépense publique retenue (stabilisation de la dépense en volume les trois premières années), l'implication de tous les sous-secteurs sera nécessaire. Cette implication sera d'autant plus nécessaire que nous comptons nous appuyer sur ces baisses de dépenses pour réduire, par ailleurs, le poids de nos prélèvements obligatoires.

Pour y parvenir, nous déposerons en même temps que le projet de loi de finances pour 2018 une nouvelle loi de programmation des finances publiques quinquennale. Celle-ci fixera un objectif de dépenses publiques toutes administrations publiques confondues. Son respect conditionnera par ailleurs celui de nos engagements européens en matière de réduction de notre déficit structurel.

3. Comment allons-nous réaliser ces économies ?

Nous ne pouvons plus nous satisfaire des résultats obtenus ces dernières années essentiellement grâce à la faiblesse des taux d'intérêt qui a conduit à réduire la charge de la dette. Ce contexte favorable – au demeurant sujet à aléas – a certes permis de réduire le poids de nos dépenses dans la richesse nationale de 0,2 points de PIB (de 55,2% à 55%), mais ceci est bien entendu insuffisant quand on se compare à nos partenaires européens.

Seules des réformes d'ampleur donneront des résultats d'ampleur. Pour y parvenir, nous n'avons pas de temps à perdre. C'est pour cette raison que nous avons commencé à identifier les politiques publiques qui méritent le plus d'être réformées.



Pour cela, nous avons utilisé un critère très simple : nous avons regardé dans quels domaines nous dépensons comparativement plus que nos voisins, à qualité de service équivalent. Toutes les politiques publiques qui découleront de ce constat feront l'objet, en lien étroit avec les ministères concernés, de réformes de structure qui conduiront à la fois à en réduire le coût et à améliorer la qualité du service rendu à nos concitoyens.

Nous avons donc identifié trois politiques publiques pour lesquelles nous dépensons plus sans pour autant améliorer les services publics auxquels ont accès nos concitoyens : le logement, la formation professionnelle et les dépenses d'intervention sociales au sens large. Je vous annonce donc que toute notre action réformatrice se concentrera, du moins dans les premiers mois de notre mandat, sur l'amélioration de l'efficacité de ces politiques en termes concrets pour les usagers, tout en parvenant à limiter leur coût. Nous ne cherchons pas à faire moins pour faire moins, mais à faire moins pour faire mieux ou bien à faire autant – voire plus – là où ce sera nécessaire.

4. Grâce aux économies que nous réaliserons, nous réduirons le poids des impôts et des taxes qui pèsent sur chaque Français

Dans le même temps, nous souhaitons mettre en œuvre les baisses d'impôts et de taxes contenues dans le programme présidentiel, pour faire en sorte que les Français en perçoivent les bénéfices aussi rapidement que possible. Nous allons ainsi rompre avec plusieurs décennies de promesses non tenues et nous serons d'autant plus crédibles dans que nous détaillerons précisément les économies que nous réalisons pour les financer. Je vous rappelle l'objectif : à la fin du quinquennat, la pression fiscale sera inférieure d'un point de PIB à ce qu'elle est aujourd'hui.

Ainsi, dès janvier 2018, nous redonnerons du pouvoir d'achat aux Français à la fois en diminuant les cotisations sociales qui pèsent sur le travail, et en amorçant, à hauteur de 3 milliards d'euros, la disparition de la taxe d'habitation pour plus de trois quarts d'entre eux.



Simultanément, nous allons libérer l'investissement et redonner confiance dans l'entreprise « France », à la fois en cessant de taxer de façon équivalente le capital productif et le capital non-productif – c'est tout le sens de la réforme de l'impôt sur la fortune immobilière – et en soumettant les valeurs mobilières à un prélèvement forfaitaire unique.

Enfin, le taux d'impôt sur les sociétés – véritable symbole de l'attractivité de l'entreprise France – sera progressivement ramené de 33,3 à 25% selon une trajectoire votée dès cette année.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, le programme d'action de ce Gouvernement en matière budgétaire pour les prochains jours et les prochaines semaines, mais aussi les prochains mois et les prochaines années. En somme, nous comptons mettre la dépense publique au service de la croissance et de l'emploi et non l'inverse. Cette révolution copernicienne doit s'accompagner d'un changement de culture politique : plus de dépense publique ne signifie pas plus de service rendu aux Français, bien au contraire si l'on s'en réfère à la situation actuelle. Je sais pouvoir compter sur vous pour accompagner le Gouvernement sur cette voie.

Je vous remercie.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr